

C O S O G

C'est fait, enfin presque...Le budget 2010 a été un petit peu toiletté. Le budget 2011 annonce un solde positif de 58 144 € après avoir fait les montagnes russes depuis le mois de décembre. Quant au budget prévisionnel 2012, il commence à prendre forme, fort des constations faites sur 2011 !!

Une incertitude demeure : le budget 2011 sera-t-il définitivement prêt pour le 19 mai date à laquelle les comptes 2011 doivent être clôturés ? La CFTC ne manquera pas de vous tenir au courant le moment venu...

Lors du dernier Conseil d'administration, l'avenir des centres de loisirs a de nouveau été abordé.

En ce qui concerne celui de centre de Mandres les Roses, une réunion de visite des locaux est prévue le 15 mai avec le Conseil Général du Val de Marne qui semble être intéressé par le transfert de gestion proposé par la Direction de la CDC.

Quant au centre de Gradignan, la Mairie a proposé une réunion, le 2 avril, afin de présenter son projet. Une délégation syndicale émanant du Conseil d'administration se rendra à cette réunion dans le but de se tenir informé des avancées du dossier.

Pour la CFTC, il est clair qu'elle ne prendra part à aucun débat lors de cette réunion, sa seule motivation est de pouvoir restituer et défendre, à leur demande, les intérêts des salariés

A la CFTC nous n'oublions pas qu'une pétition est en cours, il semble que ce ne soit pas le cas de toutes les centrales syndicales et plus particulièrement de la CGT, qui a force de vouloir être contre par principe, tout en continuant à vouloir être considérée comme un interlocuteur privilégié doit finir par être atteinte de schizophrénie.

Un point non prévu à l'ordre du jour a fait l'objet d'un vote suite à une demande expresse de l'UNSA. Malgré la mise en place d'un groupe de travail « économies 2013 », et malgré que l'année 2012 soit largement commencée, l'UNSA souhaitait quand même faire 100 000 € d'économies pour 2012 en modifiant en cours d'année les prestations servies !!!

Bien entendu, aucun autre administrateur n'a souhaité s'associer à cette demande. Ce vote a uniquement été soutenu par le représentant de la Direction....c'est dire...

Bord de Mer Un pas en avant Un pas en arrière

Enfin, la prestation bord de mer devait faire l'objet d'un point d'information. Ce point a plutôt fait l'objet d'un long débat et d'un vote compte tenu de la vingtaine d'ouvrants droit qui n'ont pas obtenus satisfaction.

Si l'ensemble des administrateurs avaient été unanimes jusque-là pour satisfaire toutes les demandes en cette année de démarrage, il n'en a plus été de même au moment des débats et du vote.

A la question « est-il possible de racheter des semaines supplémentaires, dans la limite des disponibilités des prestataires, pour les OD refusés ? »

La CFTC, la CFDT et la CGC fidèles à leurs engagements ont répondu POUR. D'autant plus confortés dans cette position par le fait que cette prestation démarre très lentement et que l'enveloppe donnée par la Direction, non fongible, ne sera pas entièrement consommée.

Quant à l'UNSA, la CGT, FO et le SNUP, ils ont voté CONTRE avec des arguments plus surprenants les uns que les autres pour justifier leur changement de positionnement.

Nous vous laissons seuls juges, « il n'y a que les idiots qui ne changent pas d'avis » a précisé l'UNSA ...mais à la CFTC nous pourrions rajouter qu'il ne faut pas changer d'avis par idiotie...

Triple peine pour les travailleurs handicapés de la Fonction Publique

En refusant de donner au FIPHFP les moyens de réaliser ses missions, alors qu'il prône une politique exemplaire d'emploi pour les personnes handicapées, le gouvernement inflige une triple peine aux agents handicapés des fonctions publiques.

L'Établissement Public Administratif FIPHFP créé par la loi de 2005 a pour mission d'aider les employeurs publics dans la mise en œuvre de leur politique d'insertion et de maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés. Il reçoit leur déclaration et collecte les contributions des employeurs qui sont en deçà des 6 %.

L'accompagnement des employeurs dans le conventionnement, le suivi des conventions, la plate forme des aides, la communication, l'information des employeurs, l'actualisation des aides... sont les missions majeures du Fonds.

Le FIPHFP doit également répondre aux charges supplémentaires consécutives à la Conférence du Handicap de 2011 en matière d'accessibilité et d'apprentissage ; la réponse à ces nouvelles missions a augmenté son périmètre d'intervention de façon conséquente.

Aujourd'hui les 264 conventions signées avec les employeurs et les institutions, les conventions d'accessibilité, le volume d'aides traitées par la plate forme témoignent d'une montée en charge importante de l'activité de l'EPA. La mise en œuvre prochaine de la loi Blanc permettant la saisine directe du fonds occasionnera également de nouvelles charges importantes.

Pour y faire face des décisions de mutualisation, de réorganisation ont déjà été prises avec le même effectif en personnel. Les organisations syndicales et les associations siégeant au Comité National avaient alerté la direction sur la situation déséquilibrée entre ce surcroît de charges et un budget de fonctionnement bien en deçà des besoins.

Un audit, demandé en 2011, a d'ailleurs mis en évidence la nécessité d'augmenter d'une quinzaine le nombre d'agents affectés à ces activités, dans le cadre d'une convention avec la Caisse des Dépôts.

Ce chiffre a été ramené à 8 équivalents temps plein (hors loi Paul Blanc et accessibilité) par l'EPA dans le cadre d'un effort de mutualisation et d'organisation du travail. Il permettrait d'améliorer les missions suivantes :

- Le travail Des Délégués interrégionaux au handicap (DIH), véritables chevilles ouvrières du FIPH en régions ;
- le suivi d'une centaine de conventions au plan national et local (via les comités locaux) qui aurait pu libérer un financement supplémentaire de 45 millions €;
- le pôle statistique, budget, pilotage ;
- le traitement de 250 contentieux de recouvrement ;
- la réponse par le gestionnaire aux appels téléphoniques, actuellement de 57% aujourd'hui par faute de moyens, à plus de 80%, objectif repris dans la convention ;
- le contrôle interne et la maîtrise d'ouvrage informatique qui permettraient des gains de productivité.

En refusant tout ce renfort en personnel, le ministère du budget va bloquer cette évolution, et pire va laisser dans la souffrance au travail, des collaborateurs à la limite de leurs possibilités !

Les organisations syndicales et associations ne l'acceptent pas. Ce refus entraînera inéluctablement une nouvelle dégradation des conditions de travail des personnels affectés à ces missions et conduira le FIPHFP à réduire ses activités en faveur de l'insertion des agents handicapés.

Les travailleurs Handicapés des fonctions publiques ne doivent pas faire les frais de cette politique guidée par le strict principe de l'application de la RGPP (Révision Générale des politiques publiques). Ils sont en effet victimes :

- de la baisse des recrutements dans la fonction publique par la suppression d'un poste sur deux libéré par départs à la retraite,
- du désengagement progressif de l'État de ses responsabilités dans le suivi des demandeurs d'emploi handicapés,
- et maintenant de l'absence de moyens suffisants accordés au FIPHFP pour remplir ses missions.

Les agents de la fonction publique confrontés au handicap ne doivent pas subir une triple peine !

Les organisations syndicales et les associations réaffirment leur opposition à la convention proposée au Comité National. Elles ont, avec les employeurs, voté unanimement le rejet des propositions d'arbitrage rendues par le premier ministre, insuffisantes pour permettre au FIPHFP de remplir pleinement et plus sereinement les missions qui lui ont été confiées par la loi de 2005. Elles ont quitté la séance à l'issue de ce vote.